

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SAINT FERRIOL - Commune

Procès verbal

Le lundi 24 novembre 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY.

Secrétaire de la séance : INCARNATION MARTY

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISELE GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Christian VIZCAÏNO, Corine GIROD

Représentés : Marie-Claude SARDA représentée par INCARNATION MARTY

Absents et excusés : Kévin DUBOIS

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

- DM n°1 du Budget principal
- DM n°2 du Budget annexe eau et assainissement

QUESTIONS DIVERSES

- POINT SUR LES TRAVAUX
- PROPOSITION ONF
- DIVERS

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°2 - budget annexe eau et assainissement M49 (N° DE_022_2025) Votes pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe eau et assainissement M49 de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-4 000
72 (042)	Production immobilisée	-4 000	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		-4 000	-4 000
Investissement		Recettes	Dépenses

2158 - 0	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	4 000
2158 (040) - 0	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	-4 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		-4 000	-4 000

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - Budget Principal M57 (N° DE_021_2025) Votes pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal M57 de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	300
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-300
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Point sur les travaux :

- Le goudronnage de la route de Moucha est presque terminé pour la phase 1. Il reste quelques trous à reboucher.
- La CCPA doit venir avec un bulldozer pour remettre en état le chemin de la Dent et le chemin du Pech qui mène aux antennes.
- La chambre des vannes du réservoir a été refaite. L'armoire électrique du poste de relevage des eaux usées du Barri d'Avall a été refaite également.

Proposition ONF :

M. le Maire explique que le porteur de projet du parc photovoltaïque d'Espéraza a l'obligation de planter 34 hectares de bois à ses frais pour compenser les 17 hectares qui vont être déboisés pour réaliser le parc. L'ONF propose donc à la commune de Saint-Ferriol d'en profiter. Il pourra être planté au Pech une dizaine d'hectares gratuitement pour la Mairie, le porteur du projet de parc photovoltaïque prendrait à sa charge ce reboisement, si le projet aboutit.

Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil de l'obligation à compter du 1er janvier 2026 pour les employeurs publics de participer financièrement à la mutuelle santé des agents. Le CDG11 propose d'adhérer (convention) à la mutuelle qui a été négociée et dont le rapport qualité/prix est très avantageux. Les agents ont été informés et ont opté pour cette solution. La Mairie participera à hauteur de 25 € / mois par agent.
- M. le Maire rappelle le projet de mini parc photovoltaïque (1 hectare de panneaux) sur une parcelle communale située en limite avec Granès (vers le moulin). Le porteur de projet propose de louer le terrain sur une durée de 35 ans pour un montant estimé à 11 000 € / an (le montant définitif fonction de la production) et un montant de taxe foncière bâti de 1 290 € / an. Il donne lecture de la promesse de bail emphytéotique. La signature de cette promesse de bail permettra au porteur de projet de commencer la phase d'études pour s'assurer de la faisabilité du projet. Le Conseil se montre favorable. Une délibération sera prise lors du prochain conseil afin d'autoriser le Maire à signer la promesse de bail.
- Le Collège de Quillan sollicite un subvention de la Mairie pour organiser un voyage en Angleterre, une élève concernée habite à Saint-Ferriol. Les conseillers ont des avis partagés, certains pensent qu'il ne faut rien donner, d'autres pensent qu'il faut donner 30 € (même montant que celui donné par l'éducation nationale) et d'autres pensent qu'il faudrait donner plus. Une décision sera prise plus tard étant donné qu'il faudra prendre une délibération, cette subvention n'avait pas été prévue au Budget.
- Le repas de fin d'année des anciens, organisé pour la première fois en 2024, sera renouvelé cette année. Il aura lieu le 12 décembre.

JEAN-JACQUES MARTY
Président de séance

INCARNATION MARTY
Secrétaire de séance